



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Rennes, le **27 FEV. 2026**

N° 45062

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R. 181-47 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 43662 du 27 février 2017, portant enregistrement des installations de la SAS DLB Traiteur concernés par le projet d'extension de son unité de fabrication de produits alimentaires ;

VU le RD n°43662-1 du 27 février 2017 ;

VU le formulaire de demande d'autorisation de changement d'exploitant d'une ICPE, reçu le 9 février 2026 par lequel la société MIX BUFFET Traiteur, dont le siège social se situe zone d'activités du Bas Houët à PLEUMELEUC (35137), déclare succéder à la société DLB Traiteur dans l'exploitation de l'installation désignée ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Reconnaît avoir reçu de la société MIX BUFFET Traiteur, la déclaration prévue par l'article R. 181-47 du code de l'environnement pour l'exploitation de l'installation précitée ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de bureau

Joëlle BONNEFOY